Fiche Technique
Révision 09/08

AGE DE L'EAU GR 63
CHLORE CHOC GRANULÉS

Homologation pour l'utilisation en piscines publiques n° 1090

63 % de chlore disponible à dissolution rapide (chlore stabilisé). Mettre directement dans le skimmer, répandre sur la totalité du bassin ou utiliser avec un système de pompes doseuses

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les granulés action rapide GR 63 s'utilisent :

- Mise en eau :
150 g par tranche de 10 m3 d'eau

- Traitement de choc (verdissement de l'eau) :
70 g par tranche de 10 m3 d'eau

- Traitement périodique :
10 g par tranche de 10 m3 d'eau pour 0,5 ppm de chlore manquant après contrôle

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 22, palette de 660
Seau 5 kg : palette de 80
Seau 10 kg : palette de 60
Seau 25 kg : palette de 27

DESIGNATION COMMERCIALE :	**AGE DE L'EAU GRANULES GR 63**
NATURE CHIMIQUE :	Dichloroisocyanurate de Sodium DCCNa N°ONU : 2465
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :	Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.
STOCKAGE ET MANIPULATION :	Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides. Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.
INDICATIONS PARTICULIERES :	Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33 **Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité**

ISO 9001 EN 9120 EN 9100 BUREAU VERITAS Certification

FPP

ENGAGEMENT DE PROGRES